

Recrutement d'architecte-paysagiste pour l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager de l'avenue de l'environnement de *Houmt Souk*

Termes de références

Titre :	Architecte paysagiste pour un aménagement partiel de l'Avenue de l'Environnement de Houmt Souk à Djerba
Lieu de la mission	Tunis, Tunisie
Superviseur	Conseiller technique principal du projet <i>Tamkeen</i>
Durée du contrat :	40 jours de travail effectifs étalés sur 3 mois

I. Contexte

Au lendemain de la Révolution de 2011, le rôle de l'espace public en Tunisie s'est vu considérablement modifié par une réappropriation croissante des citoyens. Les événements qui ont traversé le pays ont permis à la société civile tunisienne de libérer l'espace public des contraintes du régime dictatorial et de créer de nouveaux espaces d'échanges et de partage.

La mise en œuvre, en Tunisie, des avenues de l'environnement remonte au début des années 90. Portée par le *Ministère de l'environnement*, l'idée d'une telle avenue dans chaque ville visait principalement la sensibilisation du grand public au respect de l'environnement urbain. Au regard de l'essoufflement de ce concept, qui n'a su s'adapter aux changements survenus en Tunisie, il convient de repenser le rôle de ces avenues dans leur fonction de vecteur de politiques publiques soucieuses des questions environnementales. Dans un contexte d'opérationnalisation de la décentralisation et de territorialisation des politiques de développement, il devient opportun de favoriser l'émergence d'une approche intégrée, conjuguant plusieurs dimensions du développement, et mobilisant tous les acteurs locaux.

Dans ce contexte, le *Ministère des Affaires locales et de l'Environnement* et le PNUD ont engagé, en décembre 2017, un processus participatif et inclusif impliquant les acteurs locaux (pouvoirs publics, société civile, jeunes, femmes...) pour initier la réflexion sur le réaménagement paysager de l'Avenue de l'environnement de Houmt Souk à Djerba. Revoir le rôle de cette avenue s'inscrit dans une stratégie de repositionnement de l'espace public dans l'éducation à la citoyenneté et à l'environnement. Le projet s'intègre ainsi dans une vision qui dépasse le cadre local de l'île de Djerba en répondant à la volonté des pouvoirs publics tunisiens de reconcevoir la nature et la portée des avenues présentes sur l'ensemble du territoire national.

Un premier atelier de planification concerté s'est tenu à Djerba (4,5,6 décembre 2017), réunissant les autorités administratives locales et régionales et les représentants de la société civile locale, afin

d'établir un premier diagnostic consultatif et d'entamer un processus de formalisation stratégique. Dans une logique inclusive, un atelier spécifique a été organisé pour des groupes de jeunes et de femmes, renforçant la pluralité et la représentativité citoyenne.

La rédaction d'un *document cadre* a permis d'exposer les résultats obtenus du diagnostic consultatif effectué, et de prioriser les différents axes stratégiques sur lesquels les acteurs doivent se focaliser. Les aménagements urbains existants sont en deçà des attentes des citoyens, aussi bien en tant que modèle de protection de l'environnement qu'en tant qu'espace attractif. La conception spatiale actuelle paraît inadaptée avec la vision écocitoyenne que le ministère et la municipalité souhaitent impulser. En outre, l'inadéquation entre les besoins des citoyens et les activités existantes reflète l'insuffisance contextuelle et localisée des politiques entreprises.

Il s'agit à ce stade d'élaborer les études d'aménagement paysager de l'avenue de l'environnement en se basant sur les résultats atteints.

Au regard du souhait du Ministère de l'Environnement à opérer ce réaménagement à l'échelle nationale, la réalisation à Djerba de ce réaménagement urbain constitue un cadre de référence potentiellement duplicable.

II. Objectifs

L'objectif général est d'élaborer les études pour le réaménagement paysager de l'avenue de l'Environnement en s'appuyant sur les recommandations émises par les citoyens et en repensant le rôle de l'espace public dans le renforcement de l'écocitoyenneté, à travers l'installation d'activités d'éducation environnementale, d'animation culturelle accessibles aux familles et aux enfants, gérées d'une manière participative.

D'une manière plus spécifique, il s'agit de :

1. Concrétiser la vision ministérielle de refonte du concept de l'avenue de l'environnement, centrée sur un espace public vecteur d'éducation environnementale, par l'utilisation de composantes matérielles et immatérielles respectueuse de l'environnement et des techniques locales.
2. Promouvoir et renforcer les capacités des collectivités locales à concevoir un système de gouvernance des espaces publics ouvert à la participation citoyenne et au partenariat.
3. Disséminer, à travers ce projet pilote, un modèle concret, visible et duplicable d'aménagement convivial et respectueux de l'environnement ;
4. Equilibrer la répartition spatiale entre les services proposés, dans une logique de valorisation du patrimoine et de diversification des activités, en concordance avec la dynamique écocitoyenne espérée.

III. Résultats escomptés

Le travail de « remodelisation » de l'avenue de l'environnement devrait permettre de matérialiser les résultats suivants :

R1- La société civile participe à la réflexion et à la conception du réaménagement de l'avenue de l'environnement. En partenariat avec les administrations publiques et les acteurs privés, les OSC ont un rôle prépondérant dans l'élaboration de l'avenue de l'environnement.

R2- Le dossier d'avant-projet détaillé (APD) est établi pour la totalité de l'avenue de l'environnement. L'architecte- paysagiste est à même d'avoir une vision de réaménagement globale sur l'ensemble de l'avenue.

R3- Un modèle duplicable de l'aménagement paysager proposé est établi.

IV. Mission et méthodologie

Le consultant consolidera son analyse et son expertise avec les travaux préalablement réalisés : (i) les comptes-rendus des ateliers participatifs effectués, (ii) les axes de réflexion présents dans le document-cadre du projet de réaménagement, (iii) les résultats (iv), seront, ainsi, des sources solides mobilisables pour définir le projet.

Le projet devrait être la matérialisation du concept de l'avenue de l'environnement développé.

Le consultant devrait consulter les études techniques élaborées dans le cadre de la première opération d'aménagement de l'avenue. Il est réputé avoir visité le site du projet lors de la préparation de son offre technique et financière.

Pour toutes documentations et/ou informations le consultant se référera au service technique de la municipalité de Houmt Souk et/ou autre intervenant (APAL, direction régionale de l'équipement et de l'aménagement du territoire, etc.).

Il est à noter que l'architecte doit respecter dans les solutions techniques proposées la spécificité architecturale de l'île de Djerba et le tissu urbain dans lequel il s'inscrit, tout en mettant en place des solutions innovantes par rapport aux volets fonctionnel, esthétique et constructif.

Des solutions respectant l'environnement doivent être mises en place. La flexibilité de l'espace est, aussi, souhaitée par les intéressés.

L'architecte paysagiste constituera et coordonnera l'équipe pluridisciplinaire nécessaire pour l'établissement des études. Il restera, toutefois, le responsable de la mission et le vis-à-vis unique de l'équipe du projet.

Il s'agit pour cette étape du processus d'établir un avant-projet détaillé, qui sera partagé et discuté avec l'équipe du projet *Tamkeen* et les parties prenantes. Ce travail prendra en considération l'ensemble des points de vigilances et des recommandations générales ainsi que les grandes lignes dessinées par le document cadre établi.

Le consultant assurera la coordination avec les différents intervenants (Municipalité, Direction régionale de l'équipement et à l'aménagement du territoire, APAL, etc.).

De manière spécifique, il sera chargé d'effectuer les tâches suivantes :

1. Participer aux réunions de présentation du projet ;
2. Coordination entre les différents intervenants techniques ;
3. Assurer la coordination et la mise en cohérence des études techniques ;
4. Elaborer une note de présentation du projet (Parti architectural, choix, ambiances recherchées, surfaces, choix des matériaux, etc.)

5. Assurer la coordination avec les différentes parties prenantes (Municipalité de Houmt Souk, APAL, direction régionale d'équipement et d'aménagement du territoire, etc.) en collaboration avec l'équipe du projet ;
6. Constituer le dossier d'avant-projet détaillé comportant une estimation budgétaire détaillée avec un focus sur le tronçon choisi ;
7. Elaborer des images de synthèse et une animation vidéo de bonne qualité qui expliquent le projet ;
8. Penser choix des matériaux, des équipements comme les luminaires, la confection du mobilier fait sur mesure, la signalétique, etc.
9. Proposer un découpage du projet en deux ou plusieurs phases suivant le schéma de financement proposé par le PNUD.
10. Intégrer les commentaires des différentes parties prenantes du projet ;
11. Elaborer les rapports sur l'avancement de sa mission.
12. Fournir les documents nécessaires sur le projet d'aménagement pour appuyer l'équipe de suivi dans l'élaboration d'outils de communication et dans la constitution d'un dossier en vue de mobiliser les fonds requis pour la concrétisation du projet (plans traités, coupes, images de synthèses en 3D, etc.)

Le consultant participera aux journées de concertation pour présenter les résultats de sa mission ; il préparera à cet effet, des planches et/ou présentations *powerpoint* à envoyer suffisamment en amont des dits ateliers pour validation de l'équipe du projet. Le consultant prendra en considération et modifiera le projet selon les commentaires émis par les parties prenantes concernées.

Le consultant participera, de même, aux réunions de cadrage organisées par le PNUD.

Les résultats devraient être présentés d'une manière didactique facilitant leur compréhension par un public cible non initié à lecture des documents techniques, et ce, en s'appuyant sur des images de synthèse en 3D et sur des schémas explicatifs.

V. Livrables

N°	Livrables	Délais	Paiement
1	Note méthodologique et chronogramme d'exécution	7 jours	30% des honoraires après validation de la note
2	<i>Avant-projet détaillé :</i> 1- <i>Planche : Analyse du site (sous forme d'analyse schématique)</i> 2- <i>Planches : le concept (sous forme schématique)</i> 3- Les différents plans et profils nécessaires à la bonne compréhension du projet (vue en plan, profils en long, profils en travers, détails, etc.) 4- Images de synthèse et une vidéo en 3D réalistes 5- Le dossier administratif (si nécessaire) 6- Note explicative du projet (10 pages) et un powerpoint 7- Estimation budgétaire 8- Compte-rendu des réunions de coordination avec les parties prenantes	1 mois	70% des honoraires après validation des livrables

VI. Profil recherché

Profil requis :

1. Titulaire d'un diplôme en architecture des paysages, en architecture, urbanisme ou tout autre domaine pertinent ;
2. Au moins 7 ans d'expérience dans le domaine de la conception de projets d'aménagements urbains et paysagers ;
3. Expérience de travail sur le réaménagement des espaces publics ;
4. Expérience au sein ou en collaboration avec le système des Nations unies ou d'autres organisations internationales serait un atout ;
5. Expérience de travail sur l'île de Djerba serait un atout.

Compétences requises :

1. Excellente maîtrise du français et excellente capacité rédactionnelle ;
2. Maîtrise des logiciels de dessins et de graphisme.

VII. Evaluation des candidatures

Le processus d'évaluation et de sélection comporte deux étapes :

- **Evaluation technique** selon les compétences requises sur la base du curriculum vitae et de la note méthodologique ;
- **Evaluation financière** en se basant sur l'offre financière fournie par le/la candidat(e) : 30% de la note globale. Seules les candidatures ayant été retenues lors de l'évaluation techniques verront leurs offres financières examinées.

A. Evaluation technique

Les candidatures reçues seront évaluées par un panel de sélection comme défini ci-dessous :

Grille d'évaluation technique de la candidature			
1	Diplôme en architecture des paysages, en architecture, urbanisme ou tout autre domaine pertinent		15 points
A	Diplôme en architecture des paysages, en architecture, urbanisme ou tout autre domaine pertinent	10 pts	
B	Doctorat en architecture des paysages, en architecture, urbanisme ou tout autre domaine pertinent	15 pts	
2	Expérience dans le domaine de la conception de projets d'aménagements urbains et paysagers		15 points
A	7 ans d'expérience dans le domaine de la conception de projets d'aménagements urbains et paysagers	10 pts	
B	Plus que 7 ans d'expérience dans le domaine de la conception de projets d'aménagements urbains et paysagers	15 pts	
3	Expérience de travail sur le réaménagement des espaces publics		20 points
A	Une expérience de travail sur le réaménagement des espaces publics	15 pts	

B	Plus d'une expérience de travail sur le réaménagement des espaces publics	20 pts	
4	Expérience au sein ou en collaboration avec le système des Nations unies ou d'autres organisations internationales serait un atout ;		10 points
5	Expérience de travail sur l'île de Djerba serait un atout		10 points
6	Une note de compréhension des termes de référence de la mission (en français)		30 points
A	Bonne compréhension des enjeux relatifs à la refonte du concept de refonte de l'avenue de l'environnement	10 pts	
B	Bonne compréhension de la mission et ses différentes composantes ainsi que la cohérence de l'approche proposée avec les objectifs et les résultats escomptés	10 pts	
C	Méthodologie et plan d'exécution de la mission	10 pts	
ÉVALUATION TECHNIQUE TOTALE			100 Points

B. Evaluation financière

Seules les propositions financières des candidatures retenues à la suite de l'évaluation technique avec un minimum de 70/100 points seront examinées.

VIII. Modalités de soumission

Les candidatures peuvent être envoyées par :

- Email à l'adresse suivante : Procurement.n@undp.org en indiquant dans l'objet de l'email « Recrutement d'architecte-paysagiste pour l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager de l'avenue de l'environnement de Houmt Souk
- Ou poste au bureau du PNUD à Tunis, A l'attention de Monsieur le Représentant Résident du PNUD en Tunisie, « Rue du Lac Windermere, Immeuble le Prestige Business Center Tour A, Les Berges du lac 1053 » avec la mention suivante : « NE PAS OUVRIR – Recrutement IC- architecte-paysagiste pour l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager de l'avenue de l'environnement de Houmt Souk » / Projet *Tamkeen* pour la promotion de la citoyenneté, le renforcement de la cohésion sociale et de la société civile en Tunisie »

Le dernier délai pour l'envoi des candidatures est le **lundi 18 février 2019 à 17h**. Les candidats intéressés doivent obligatoirement soumettre les documents/informations suivants démontrant leurs qualifications :

- Le CV détaillé du consultant(e) incluant l'expérience acquise dans des projets similaires ;
- Une note méthodologique, en français, qui explique (i) les enjeux relatifs à la refonte du concept de l'avenue de l'environnement, (ii) l'approche et la méthodologie de mise en œuvre de la mission telle que décrite dans les présents termes de référence ainsi que (iii) le plan d'exécution de cette dernière (maximum 2 pages) ;

- Une proposition financière libellée en TND détaillant le taux des honoraires journaliers demandé par le consultant(e) (homme/jour) et les frais liés au travail sur le terrain couvrant seulement les réunions et les missions préparatoires, si besoin. Il est à noter que les coûts relatifs à l'hébergement et au transport pour les ateliers sont pris en charge par le projet.

Les demandes de clarifications devront être envoyées à la même adresse électronique (Procurement.n@undp.org) au plus tard le 11 février 2019.

IX. Durée de la mission

40 jours répartis sur 3 mois

X. Lieu de la mission

Tunis et Djerba